



**Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses
et du Système général harmonisé de classification
et d'étiquetage des produits chimiques**

**Rapport du Comité d'experts du transport des marchandises
dangereuses et du Système général harmonisé de
classification et d'étiquetage des produits chimiques sur sa
cinquième session**

Tenue à Genève le 10 décembre 2010

Additif

Annexe I

**Amendements à la seizième édition révisée des Recommandations
relatives au transport des marchandises dangereuses, Règlement type
(ST/SG/AC.10/1/Rev.16)**

Rectificatif

**1. Page 6, 2.5.3.2.4, dans le tableau contenant les modifications des rubriques
existantes**

Ajouter une nouvelle ligne *libellée*

<i>Peroxyde organique</i>		<i>Colonne</i>	<i>Modification</i>
PEROXYDE DE BIS (TRIMÉTHYL-3,5,5 HEXANOYLE) (concentration > 38-82)	(première ligne)	Concentration	Remplacer "> 38-82" par "> 52-82"

2. Page 6, 2.5.3.2.4, dans le tableau contenant les nouvelles rubriques

Ajouter une nouvelle ligne *libellée*

<i>Peroxyde organique</i>	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)
PEROXYDE DE BIS (TRIMÉTHYL-3,5,5 HEXANOYLE)	> 38-52	≥ 62					OP8	+10	+15	3119

3. Page 10, liste des nouvelles rubriques, No ONU 3500, colonne (9)

Supprimer PP89

4. Page 11, DS239, première phrase

Pour tétrachlorure d'aluminium et de sodium *lire* tétrachloroaluminate de sodium

5. Page 22, P004 2), dernier paragraphe

Substituer au texte actuel

Aux fins de cette instruction d'emballage, on entend par "équipement" l'appareil nécessitant pour son fonctionnement les cartouches pour pile à combustible avec lesquelles il est emballé.

6. Page 23, P112 b)

Sans objet en français.

7. Page 23, P112 c), deuxième amendement débutant par "Pour "Emballages extérieurs", sous "Caisses", "

Substituer au texte actuel

P112 c) Modifier les rubriques sous "Emballages extérieurs", "Caisses" pour lire :

<p>en acier (4A) en aluminium (4B) en un autre métal (4N) en bois naturel ordinaire (4C1) en bois naturel à panneaux étanches aux pulvérulents (4C2) en contre-plaqué (4D) en bois reconstitué (4F) en carton (4G) en plastique rigide (4H2)</p>
--

8. Page 24, P113, premier amendement débutant par "Pour "Emballages extérieurs", sous "Caisses", "

Substituer au texte actuel

P113 Modifier les rubriques sous "Emballages extérieurs", "Caisses" pour lire :

<p>en acier (4A) en aluminium (4B) en un autre métal (4N) en bois naturel ordinaire (4C1) en bois naturel, à panneaux étanches aux pulvérulents (4C2) en contre-plaqué (4D) en bois reconstitué (4F) en carton (4G)</p>
--

en plastique rigide (4H2)

9. Page 25, P114 b), dernier amendement

Substituer au texte actuel

P114 b) Dans la disposition spéciale d'emballage PP52, remplacer "1A2 ou 1B2" par "1A1, 1A2, 1B1, 1B2, 1N1 ou 1N2".

10. Page 25, P115, dernier amendement

Substituer au texte actuel

P115 Modifier la disposition spéciale d'emballage PP60 pour lire comme suit :

"PP60 Pour le No ONU 0144, on ne doit pas utiliser de fûts en aluminium (1B1 et 1B2) ni en métal, autre que l'acier ou l'aluminium (1N1 et 1N2).

11. Page 28, P140, après le dernier amendement

Insérer

P140 Dans la disposition spéciale d'emballage PP75, remplacer "en acier ou en aluminium" par "en acier, en aluminium ou en un autre métal".

12. Page 33, P410, premier amendement

Pour en carton (1G) *lire* en carton (1G)^a

13. Page 38, P903 3), dernier paragraphe

Substituer au texte actuel

Aux fins de cette instruction d'emballage, on entend par "équipement" l'appareil nécessitant pour son fonctionnement les piles ou batteries au lithium métal ou au lithium ionique avec lesquelles il est emballé.

14. Page 39, P206, disposition spéciale d'emballage PP89

Supprimer 3500,

15. Page 40, P207, disposition spéciale d'emballage PP87, dernière phrase

Substituer au texte actuel

Ils doivent être correctement ventilés afin d'empêcher la formation d'une atmosphère inflammable et une accumulation de pression.

16. Page 41, avant l'amendement au 4.1.6.1.5

Insérer

4.1.5.17 Remplacer "1A2, 1B2" par "1A1, 1A2, 1B1, 1B2".

17. Page 56, après le titre pour le Chapitre 7.1

Sans objet en français.